



**CCBC**  
Communauté de Communes  
du Betz et de la Cléry

## **LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CLERY DU BETZ, ET DE L'OUANNE (3CBO)**

La Communauté de Communes du Betz et de la Cléry (CCBC) a pris la place de l'ancien SIVOM du canton de Courtenay depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Quinze communes, dont la commune de Saint-Loup-d'Ordon depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, en sont membres pour un total de 10 217 habitants (population légale 2015).

De son côté, la Communauté de Communes de Château-Renard (CCCR) a succédé au SIVOM de Château-Renard depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2009. 9 communes la composent, suite à la création de la ville nouvelle de Douchy-Montcorbon, pour un total de 10.877 habitants (population légale 2015).

Ces deux Communautés de Communes ne répondaient pas au seuil des 15.000 habitants institué par la Loi NOTRe qui est devenu obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elles ont donc décidé de fusionner, en raison essentiellement de la similitude de leurs territoires respectifs, qui appelle la mise en œuvre de politiques comparables, et en raison également de l'habitude qu'avaient les élus de ces deux EPCI de travailler ensemble, au sein du Syndicat d'Aménagement Rural des Cantons de Courtenay et de Château-Renard (SAR), en charge de l'enlèvement des ordures ménagères, des déchetteries et du tri sélectif.

Cette fusion va obliger les élus du nouvel EPCI à harmoniser les compétences détenues par les anciennes communautés de communes, à lisser les taux de taxes auxquelles sont soumis les habitants et les entreprises du nouveau territoire créé, et à gérer l'ensemble des équipements communautaires de ce nouvel ensemble.

Il va falloir également pour les nouveaux conseillers communautaires changer leur approche territoriale, et s'habituer à ne prendre en considération que les intérêts du nouveau périmètre sur lequel s'exerceront désormais leurs compétences.

Il leur faudra également profiter de ce changement d'échelle pour favoriser les économies, par une mutualisation accrue et une optimisation des ressources du nouvel établissement.

La 3CBO va enfin hériter des compétences exercées précédemment par délégation par le Syndicat d'Aménagement Rural des Cantons de Courtenay et de Château-Renard (SAR), puisque le périmètre de ce dernier coïncide désormais avec celui du nouvel EPCI. Il n'y aura donc plus qu'une structure décisionnelle là où il y en avait trois antérieurement, ce qui simplifiera la carte syndicale locale.

Ce nouvel EPCI exercera ses compétences sur un territoire de plus de 480 km<sup>2</sup> regroupant environ 23.500 habitants répartis sur 24 communes. Son budget annuel (fonctionnement + investissement) sera de l'ordre de 12.000.000 €.

La 3 CBO est administrée par un Conseil Communautaire de 44 membres, au sein duquel toutes les communes sont représentées par au moins un délégué, les communes les plus importantes bénéficiant d'une délégation plus importante. **La Commune de Saint-Hilaire-les-Andréis est représentée par son Maire, Lionel de RAFELIS, et sa première Adjointe, Maryse LE GLOANEC.** Le nouveau Bureau de la Communauté de Communes a été élu le mardi 17 décembre 2017.

Le nouveau Président élu est Lionel de RAFELIS, Maire de Saint-Hilaire-mes-Andréis.

Les huit Vice-présidents sont, par ordre d'élection, Stéphane HAMON, Maire de CHUELLES, Jean-Pierre LAPENE, Maire de CHANTECOQ, Alain TOUCHARD, Maire-Adjoint de DOUCHY-MONTCORBON, Francis TISSERAND, Maire de COURTENAY, Roland VONNET, Maire-Adjoint de CHUELLES, Alain MARTINEZ, Maire de SAINT-LOUP de GONNOIS, Dominique TALVARD, Maire de DOUCHY-MONTCORBON, et Daniel DUFAY, Conseiller Municipal de COURTENAY.

Les locaux de la 3CBO sont provisoirement installés à CHÂTEAU-RENARD (services administratifs) et à CHUELLES (services techniques et instruction des actes d'urbanisme).

Ils ont appelés à être prochainement entièrement regroupés à CHUELLES.